

## LA RENTREE SCOLAIRE 2025 A L'ÉCOLE NOTRE DAME DU PETIT BOURG

■ Tél : 02.51.91.18.78

■ Email : [contact@ecolelepetitbourg.com](mailto:contact@ecolelepetitbourg.com)

■ Site : [www.ecolelepetitbourg.com](http://www.ecolelepetitbourg.com)

### STRUCTURE PEDAGOGIQUE

A la rentrée 2025, l'École Notre Dame du Petit Bourg accueillera 299 élèves de la Petite Section au CM2.

Vous trouverez ci-dessous la structure pédagogique de la prochaine année scolaire :

5 TPS-22 PS avec Cécilia JOYAU et Julie FORTIN (ASEM)

12 PS-14 MS avec Claudie PELLETREAU et Adeline AUDOUARD (ASEM ½ temps) et Flora RAIMOND (ASEM ½ temps)

14 MS-12 GS avec Suzy RAMPILLON et Roselyne SACHOT (ASEM)

26 GS avec Sandrine GOBIN (1/4 TEMPS) et Amandine RICHARD (3/4 temps) et Kylie PETROWISTE (ASEM)

28 CP avec Charline GILBERT

11 CP-16 CE1 avec Nelly BOUYER

12 CE1-16 CE2 avec Laurence GELOT (3/4 temps) et Mélanie GARNIER (1/4 temps)

10 CE1-17 CE2 avec Yannick PIFFETEAU

9 CE2-19 CM1 avec Didier GUERIN (1/2 temps) et Mélanie GARNIER (1/2 temps)

14 CM1-14 CM2 avec Isabelle POMPON LEVAINVILLE (1/2 temps et Direction) et Morgane MOGE (1/2 temps)

28 CM2 avec Laurence MORISOT

Regroupement d'Adaptation : Emmanuelle GAULTIER

Secrétaire-Comptable : Christine GABILLAUD

Animatrice de vie scolaire : Murielle BULTEAU

Surveillance pause méridienne : Audrey BENBATTA

### HORAIRES

8 h 30 – 8 h 45 :	Accueil des élèves
8 h 45 – 12 h 00 :	Classe
12 h 00 – 13 h 15 :	Interclasse
13 h 15 – 13 h 30 :	Accueil des élèves par le portail 2 (jaune)
13 h 30 – 16 h 30 :	Classe
16 h 30 :	Sortie



L'accès à l'école se fait au choix :

- par le **portail principal** ①, rue Nationale,
- par le **portail à l'arrière de l'école** ② accessible par le chemin remontant de la rue de la Prée.

L'accueil des élèves a lieu de **8 h 30 à 8 h 45** et de **13 h 15 à 13 h 30**.

La sortie du midi a lieu à **12 h 00** et celle de l'après-midi à **16 h 30**.

**En dehors de ces horaires, les portails sont fermés à clé.**

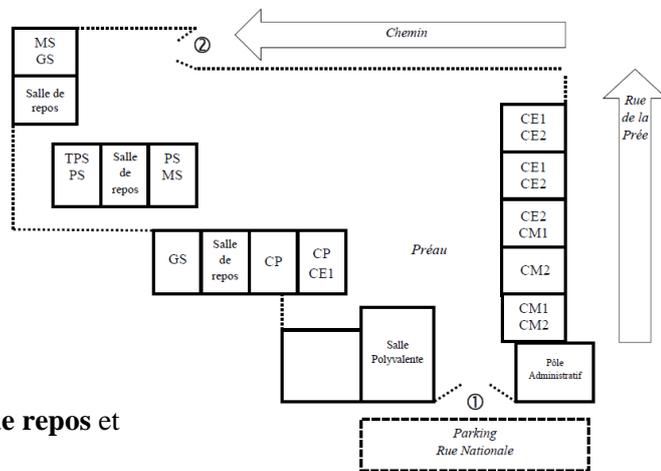
**Merci de respecter ces horaires.**

Pour les classes de **TPS-PS et PS-MS**, l'accueil se fait **par la salle de repos** et la **sortie devant les classes**.

Pour les classes de **MS-GS et GS** l'accueil et la **sortie se font par le hall ou la salle de repos**.

Pour les enfants du **CP au CM2**, l'accueil des élèves a lieu **dans la classe**.

**A partir du CP**, nous vous encourageons à laisser votre enfant rejoindre sa classe seul.



## CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

### **Portes ouvertes administratives Vendredi 29 août (17h – 18h30)**



Rentrée :	Lundi matin 1er septembre 2025
Vacances de Toussaint :	du Vendredi soir 17 octobre 2025 au Lundi matin 3 novembre 2025
Vacances de Noël :	du Vendredi soir 19 décembre 2025 au Lundi matin 5 janvier 2026
Vacances d'Hiver :	du Vendredi soir 13 février 2026 au Lundi matin 2 mars 2026
Vacances de Printemps :	du Vendredi soir 10 avril 2026 au Lundi matin 27 avril 2026
Pont de l'Ascension	du Mardi soir 12 mai 2026 au Lundi matin 18 mai 2026
Vacances d'été :	Vendredi soir 3 Juillet 2026

### DATES A RETENIR :      **Dimanche 7 juin 2026 : Kermesse de l'école**

La kermesse reste un moment phare et une source de revenus majeure pour notre école. Afin que cette journée reste inoubliable pour nos enfants, un bénévolat obligatoire (participation stand ou organisation) sera demandé à chaque famille, afin de répartir la prise en charge et que chacun puisse profiter de cette journée conviviale.

## CONTRAT DE SCOLARISATION ET CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE (POUR LES NOUVEAUX ELEVES)

- ✓ **Le contrat de scolarisation**, pour chaque enfant, vous est adressé dans le dossier administratif. Ce premier document vaudra pour l'année scolaire en cours de votre enfant. Vous conserverez l'exemplaire prévu pour la famille et vous nous restituerez celui pour l'école signé.
- ✓ **La charte éducative de confiance** : Ce document sera valable pour toute la scolarité de l'enfant. Vous conserverez l'exemplaire famille. L'exemplaire école nous revient.

## EVEIL A LA FOI / HEURE PASTORALE

L'école privée du Petit Bourg propose à chaque enfant, selon son âge, des temps d'éveil à la foi, de la catéchèse ou l'heure pastorale. Pour faire sa première communion, il est obligatoire de participer aux temps de prière. L'inscription à la préparation de la première communion se fera en début de deuxième année de catéchèse. La Profession de Foi sera proposée aux enfants participant au temps de prière en classe de CM2.

Pour couvrir ces frais de pastorale, une participation de **5 € par an et par enfant** vous est demandée. Celle-ci sera portée sur votre facture.

## FRAIS DE SCOLARITE

Dans une école privée catholique, tout n'est pas pris en charge par la collectivité. **Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2025/2026 s'élèvent à 347 € par enfant.** (347 € au deuxième enfant d'une même fratrie, 337€ au troisième enfant d'une même fratrie, et 273 € au quatrième enfant d'une même fratrie).

La rétribution mensuelle pour l'année scolaire 2025/2026 s'élèvera à 38,55€/mois. Cette augmentation annuelle de 10€ se justifie par une augmentation globale de nos coûts de fonctionnement (électricité, achat de matières, salaires ...).

Nous avons également le souhait d'augmenter progressivement et non par "paliers importants" afin de ne pas trop vous impacter financièrement. Les rétributions restent échelonnées sur 9 mois.

## RESTAURATION SCOLAIRE

- De la maternelle au C.M.2 ..... **5,07 Euros**
- Repas exceptionnel ..... **5,37 Euros pour tous, à régler le jour-même**  
**par chèque à l'ordre de OGEC du Petit Bourg.**
- Coût de l'assiette ..... **2,57 Euros**

A la cantine, une équipe de cinq cantinières, accueillera vos enfants.

Serviette de table :

**Pour les élèves d'élémentaire du CP au CM2**, la serviette de table sera fournie par la famille. Elle doit être mise dans un sac zippé inscrit au nom de l'enfant. Elle sera stockée à la cantine pour la semaine et rendue le vendredi pour le lavage. Merci de veiller à remettre cette serviette au début de chaque nouvelle période. Nous ne fournissons plus de serviette papier.

**Pour les enfants de maternelle**, la serviette de table est fournie par la cantine et lavée tous les jours.

Absence : Toute absence d'un enfant à la cantine **doit être signalée** à l'équipe enseignante avant **9h00**, par **téléphone (02.51.91.18.78) ET** par l'intermédiaire du **bulletin d'absence**.

Si l'école n'est pas prévenue la veille avant **9h00** de l'absence de votre enfant, **le repas sera facturé. Seules les absences excusées la veille avant 9h00 ne seront pas facturées.** Dans tous les cas, **vous ne devez jamais déduire vous-même des repas** de votre règlement. Une régularisation sera faite en fin d'année scolaire.

Enfin, il serait souhaitable que chaque enfant prévoie un vêtement adapté au temps dans son cartable **où il doit rester toute l'année scolaire.**

## ASSURANCE

Afin de participer aux différentes activités scolaires, votre enfant doit être assuré par :

- une **Responsabilité Civile** (associée à votre contrat habitation, voiture...) qui couvre les dommages causés par votre enfant aux autres. **Aucune attestation n'est à fournir.**
- une **Individuelle Accidents** qui couvre les dommages causés à lui-même.

L'école assure automatiquement votre enfant à la Mutuelle Saint-Christophe pour ses activités scolaires et extrascolaires. **Le coût annuel de 5,50 €** est porté sur votre facture. Si vous ne souhaitez pas y souscrire, vous devrez fournir une attestation d'assurance confirmant les garanties acquises sur l'année scolaire (du 1<sup>er</sup> jour au dernier jour de l'année scolaire) au moment des portes ouvertes administratives le 29 août 2025.

Vous pouvez consulter le tableau de garanties ou éditer une attestation d'assurance en vous connectant sur **www.saint-christophe-assurances.fr**

En cas d'accident sur le temps scolaire, c'est la directrice qui effectue la déclaration. En dehors du temps scolaire, vous disposez d'un délai de 5 jours pour faire votre déclaration.

## PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE, ASSURANCE, RESTAURATION SCOLAIRE ET PASTORALE

Vous recevrez en début d'année scolaire 2025/2026, **une seule et même facture annuelle** pour les frais de scolarité, assurance, restauration et pastorale. Il n'y aura donc qu'un seul prélèvement par mois, d'octobre 2025 à juin 2026. Une régularisation des repas sera effectuée en juillet 2026.

Toute modification définitive sera à signaler.

## SECRETARIAT

Christine GABILLAUD, comptable de l'Ecole, reste à votre disposition tous **les mardis de 9h00 à 17h30.**

## OGEC ET APEL

L'école privée catholique du Petit Bourg s'appuie sur 2 associations :

**L'OGEC** (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) est chargé de l'entretien des bâtiments et de la gestion financière et morale de l'école. Cette association est constituée de :

Mr BILLEAU Maxime : Président	Mme SACHOT Delphine	Mme ROGER Coralie
Mr FAVROU Florian: Vice-président	Mr GUEDON Sébastien	Mr VINCENDEAU Florian
Mr DESBOIS François-Xavier : Trésorier	Mr GONORD Simon	Mr HOURLIER Nelson
Mr BIRET Alexandre: Vice-trésorier	Mr MANDIN Valentin	Mme ROUFINAUX Margaux
Mme SAUCET Mélanie : Secrétaire	Mr DAVAULT Jérémy	
Mme OLIVIER Anne-Lise: Vice-secrétaire	Mme MIGNE Johanna	
Mr SACHOT Arnaud	Mr MOREAU Alexandre	
Mme MERIT Elodie	Mr BOSQUE Sylvain	

**L'APEL** (Association de Parents d'Elèves de l'école Libre) est une équipe de parents bénévoles engagés dans la vie et l'animation de l'établissement. (Voir tract joint). Elle soutient le travail des enseignants et fait le lien entre les parents d'élèves et l'équipe enseignante. La commission est constituée de :

Mme LE BOURDONNEC Valérie : Présidente	Mme RENAUD Caroline
Mme FEDOU Julie : Trésorière	Mme JOUANNAIS Aurélie
Mme VINCENDEAU Blandine: Vice-trésorière	Mme GUETTE Sophie
Mme BEGAUD MOREL Albane: Secrétaire	Mme PINEAU Edwige
Mme GONORD Vanessa: Vice-Secrétaire	Mme ROY MENS Laëtitia
Mme GUIBERT Vanessa	Mme ERMINE Marie
Mme BAUDON Aline	

### **Documents à retourner le vendredi 29 août 2025 de 17h à 18h30**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS (FEUILLE ROSE)**

**FEUILLET A3 : FICHE D'URGENCE, ACCUEIL ET SORTIE DES ELEVES...**

**REGLEMENT INTERIEUR**

**CONTRAT DE SCOLARISATION (EXEMPLAIRE ECOLE)**

**MANDAT DE PRELEVEMENT + RIB** Pour les nouvelles familles.

**CHARTRE EDUCATIVE DE CONFIANCE (EXEMPLAIRE ECOLE)** Pour les nouveaux élèves.